

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 19 février 2026 à 12h15 – séance plénière

Présent-e-s

Vice-président : Dimitri Paratte

Membres : Adrian Bangarter, Saskia Bindschedler, Philip Brunner, Nicolo Carle, Romain Claret, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Bruno Kocher, Christophe Leclerc, Noah Matthey, Dilyana Petrova, Kristina Schulz, Sara Wenger Roethlisberger

Membres du Rectorat,
(voix consultatives): Evelyne Clerc, Janine Dahinden, Deniz Gyger Gaspoz, Daniel Hunkeler

Excusé-e-s :

Membres : Maïna Aerni, Maya Flückiger, Adrian Holzer, Charles Ntone King, Simon Rowell, Benoît Valley, Nesa Zimmermann

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

Ordre du jour

1. Bienvenue et approbations :
 - a) De l'ordre du jour
 - b) Du PV de la séance du 18 décembre 2025
2. Présentation des nouvelles autorités rectorales
3. Planification des travaux pour le prochain Plan d'intentions 2027-2030 et des prochaines séances
4. Planification rencontre avec le nouveau Conseil de l'Université
5. Divers

Procès-verbal résumé

Le Président de l'AU, M. Simon Rowell (SR) étant absent, c'est le Vice-président, M. Dimitri Paratte qui ouvre la séance. L'AU a le plaisir d'accueillir la nouvelle équipe du Rectorat, ainsi que le Secrétaire général qui vient faire une présentation ce jour.

1.Approbations :

a) De l'ordre du jour

Approuvé.

b) Du PV de la séance du 20 novembre 2025

Approuvé.

2.Présentation des nouvelles autorités rectorales

Le Vice-recteur Recherche et partenariats, M. Daniel Hunkeler, indique avoir apprécié les documents préparés par les différents groupes de travail et a trouvé qu'il y avait de la complémentarité par

rapport à sa mission qui est de soutenir l'académie dans le développement de ses activités de recherche.

Il met en avant la complémentarité des facultés, qu'il considère comme une force majeure pour l'université. Le développement de la recherche interdisciplinaire demeure un objectif primordial, même si le manque de temps limite parfois les collaborations. Il insiste sur la nécessité de préserver la recherche disciplinaire, qui reste fondamentale, tout en regrettant que la transdisciplinarité soit encore trop peu discutée. Il note que de nombreuses initiatives existent déjà à l'UniNE, mais qu'elles ne sont pas suffisamment mises en réseau, et encourage à structurer davantage ces collaborations internes et externes.

Le Vice-recteur rappelle que les bonnes idées doivent être accompagnées de ressources pour être réalisées, notamment dans un contexte où certains financements, par exemple comme ceux du FNS, peuvent diminuer. Il souligne l'importance de diversifier les sources de financement, d'explorer de nouvelles pistes et de s'appuyer sur le SRI pour renforcer l'accompagnement offert aux chercheur-e-s. Il insiste également sur le rôle essentiel du soutien administratif pour garantir la qualité de la recherche.

Il regrette que de nombreux travaux de grande qualité restent insuffisamment visibles et encourage une meilleure valorisation du patrimoine scientifique de l'université. Il souligne enfin l'importance de permettre aux étudiant-e-s de développer des liens avec des réseaux externes dès leur formation. Concernant les partenariats, il rappelle que l'université est engagée dans différentes alliances et que de nombreuses interactions existent déjà, bien qu'elles soient parfois dispersées. Il encourage à définir des priorités claires pour éviter la surcharge et à rechercher des synergies, y compris dans l'enseignement, afin de renforcer les liens entre recherche, formation et partenaires externes, au bénéfice de l'ancrage régional, national et international de l'université.

La Vice-rectrice Enseignement et innovation pédagogique, Mme Janine Dahinden, exprime d'emblée son enthousiasme et rappelle son expérience de professeure en études transnationales, forte de près de vingt ans de pratique et d'une bonne connaissance de l'université ainsi que de ses partenaires externes. En tant que responsable de l'enseignement et de l'innovation pédagogique, elle souligne que sa mission centrale est de favoriser la réussite des étudiant-e-s, d'améliorer la qualité des formations à tous les niveaux et de valoriser les atouts d'une petite université comme Neuchâtel.

Elle mentionne la dernière enquête étudiante, qui montre que beaucoup d'étudiant-e-s proviennent de milieux modestes, ce qui renforce selon elle l'importance de l'inclusion et de l'accompagnement. Après avoir pris connaissance des documents des groupes, elle affirme vouloir poursuivre le développement de l'offre de formation, en collaboration avec d'autres institutions en Suisse et à l'étranger, et renforcer l'ancrage local, national et international de l'université. Elle insiste notamment sur la nécessité de mieux identifier les partenaires du canton, de La Chaux-de-Fonds et d'autres acteurs régionaux, en lien avec par exemple les stages intégrés aux cursus.

Elle met en avant la présence de pratiques pédagogiques innovantes au sein de l'UniNE et souhaite les rendre plus visibles, mieux les recenser et encourager le partage entre les facultés. Elle rappelle également l'importance des acteurs cantonaux — économiques, associatifs, ONG — pour enrichir les collaborations et les opportunités de formation.

Mme Evelyne Clerc, Vice-rectrice Responsabilité sociétale, ouvre son intervention en rappelant qu'elle est déjà bien connue de la communauté universitaire. Elle souligne avec humour qu'elle était « la nouvelle de l'ancienne équipe » et qu'elle est désormais « l'ancienne de la nouvelle équipe ». Elle précise ensuite que l'intitulé de son vice-rectorat a été élargi et qu'elle a désormais la charge du Vice-rectorat à la responsabilité sociétale.

Elle rappelle que ce dicastère comprend d'abord les activités qu'elle assumait déjà, en particulier la conformité juridique. Cette mission consiste à garantir que toutes les actions de l'Université respectent les lois, règlements et normes applicables, tant pour le Rectorat que pour les services et la communauté universitaire. Il s'agit non seulement de veiller au respect du droit interne et des règlements universitaires, mais également du droit suisse et des accords internationaux pertinents. Elle souligne que cette dimension représente une part importante de son travail.

Un deuxième axe s'est ajouté à ses responsabilités, toujours dans le cadre de la responsabilité sociétale: la durabilité. Cette mission, auparavant assurée par Jean-Marc Grether, couvre l'ensemble des objectifs de l'Université dans ce domaine. Elle mentionne notamment la promotion de la mobilité durable, qu'il s'agisse de mobilité électrique ou d'autres formes de déplacement plus respectueuses de l'environnement. Elle évoque également la politique de remplacement des ordinateurs, qui n'est plus systématique tous les cinq ans mais adaptée en fonction des besoins réels. Elle rappelle l'existence de bilans carbone réguliers ainsi que la politique bien connue concernant les déplacements en avion, notamment la règle des dix heures. En matière d'enseignement, elle indique que l'objectif est de soutenir et, lorsque possible, de pérenniser les cours liés à la durabilité, ainsi que de valoriser les initiatives menées à l'extérieur de l'Université.

Le troisième axe de son dicastère concerne le bien-être de la communauté universitaire. Ce domaine recouvre les questions liées au vivre-ensemble, au respect des comportements et des droits de chacun au sein de l'institution. Il inclut également les politiques visant à renforcer la santé physique et mentale. Mme Clerc mentionne notamment la présence de l'infirmière au sein des ressources humaines, la création récente du domaine du sport universitaire, ainsi que les dispositifs existants en matière de santé mentale. L'objectif est de poursuivre le développement de ces mesures afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la communauté.

La Rectrice, Mme Deniz Gyger Gaspoz prend la parole pour présenter le nouveau dicastère qu'elle occupe et rappeler la structure actuelle du Rectorat. Elle indique que les trois vice-rectorats prévus ont pu être mis en place, mais qu'un quatrième aurait également dû voir le jour. Pour l'instant, aucune recherche active n'a été lancée, mais le processus devrait prochainement débiter afin d'identifier une future personne vice-rectrice.

Dans l'intervalle, plusieurs dossiers supplémentaires lui ont été confiés. Elle précise que les questions liées à la prospective et à la qualité, qui englobent l'ensemble de la démarche qualité institutionnelle, sont temporairement sous sa responsabilité. Elle assume ce domaine en collaboration avec l'équipe déjà en place. Elle mentionne également la gestion des finances, un dossier qu'elle traite désormais en coordination avec les services concernés. Elle souligne qu'elle peut s'appuyer sur une équipe solide pour l'ensemble de ces thématiques.

Abordant la dimension prospective, la Rectrice insiste sur l'importance de réfléchir à l'innovation et de maintenir une longueur d'avance. Elle évoque un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et qui a également été mentionné par ses collègues: l'intelligence artificielle. Selon elle, une réflexion institutionnelle s'impose. Elle envisage la création d'un groupe de travail chargé d'examiner ces enjeux à l'échelle de l'université, tant pour l'enseignement que pour la recherche et les services. L'objectif serait de formuler des recommandations destinées au Rectorat afin de définir une position claire sur ces questions actuelles et stratégiques.

Elle conclut son intervention en ouvrant la discussion et en invitant les personnes présentes à poser leurs questions :

- Un membre demande où se situent précisément le corps intermédiaire et le suivi des doctorant-e-s ? La situation est préoccupante : plus d'une doctorante sur deux à la Faculté de droit ne termine pas sa thèse, et le taux n'est guère bien meilleur chez les hommes. Même

si ces abandons ne sont pas comptabilisés comme des échecs, ils représentent une réalité importante. L'ACINE s'en inquiète et souhaite interpeller le Rectorat à ce sujet. En réponse, le Rectorat a bien pris connaissance de cette problématique, qui figure d'ailleurs dans les documents transmis. Même s'il n'a pas pu encore y consacrer tout le temps nécessaire, il s'occupe ces temps des dossiers de l'encadrement doctoral offert par la CUSO, les programmes doctoraux internes, etc

- Un membre demande pour ce qui concerne la communication et la promotion de l'Université, pouvez-vous préciser si ces domaines relèvent directement des prérogatives de la Rectrice ou s'ils sont du ressort d'un-e Vice-recteur-trice? Existe-t-il actuellement des réflexions ou des projets concernant les techniques de communication et de promotion de l'UniNE? Par ailleurs, le service de la communication est-il hiérarchiquement rattaché à la Rectrice? Cette dernière répond que la représentation de l'institution fait partie des prérogatives de la Rectrice, mais la communication est un domaine transversal qui doit être discuté selon les objets et les situations. Pour répondre précisément: oui, les services — y compris le Bureau de la communication dont M. Luginbühl est le chef — sont hiérarchiquement rattachés à la Rectrice. D'ailleurs de nombreux échanges ont déjà eu lieu entre le Rectorat et les différents services. Pour tout ce qui est enseignement, Mme Dahinden est à disposition.
- Un membre demande si le Rectorat a déjà identifié des priorités ou une première planification pour traiter les nouveaux dossiers? Et l'idée d'une journée portes ouvertes : est-ce un projet concret ou simplement une piste? En réponse le Rectorat est en fonction depuis seulement deux semaines, et il est encore trop tôt pour établir une liste définitive de priorités ou une planification détaillée. Les discussions menées autour du plan d'intentions et des stratégies fournissent une base, mais plusieurs éléments doivent encore être rediscutés pour déterminer ce qui peut être réalisé rapidement et ce qui doit être intégré dans un cadre plus large.
- Un membre indique que dans sa faculté tout le monde se réjouit beaucoup du changement en cours. On ressent déjà des évolutions positives. Mais ces transformations bousculent aussi les habitudes, et beaucoup de collègues, qu'elles/ils soient du corps intermédiaire, professoral ou du personnel administratif, se demandent comment les décisions seront prises à l'avenir : par la Rectrice seule, collectivement, ou selon un autre mode. L'enthousiasme est réel, mais il y a aussi de l'incertitude. Il voulait simplement exprimer cela: « le changement est stimulant, mais il déstabilise aussi, et une communication claire aiderait beaucoup ». Le Rectorat répond que les périodes de changement sont toujours enthousiasmantes, et il espère qu'elles seront fructueuses. Il est normal que ces transitions créent des hésitations, mais l'objectif est justement de renforcer les échanges et la participation dans les processus décisionnels. Les compétences de la Rectrice et du Rectorat sont définies dans la loi sur l'Université.
- Un membre invite le Rectorat à venir discuter ici des sujets importants — y compris ceux qui peuvent être sensibles, pour autant qu'ils ne concernent pas des personnes mais l'ensemble de l'Université, des corps ou des facultés. L'idée est de pouvoir construire une véritable intelligence collective et de faire vivre le fonctionnement démocratique de l'institution. Ce n'est pas toujours simple, notamment parce que les représentant-e-s changent régulièrement (étudiant-e-s, doyen-ne-s, etc.), mais cet organe est représentatif et devrait prendre encore davantage d'importance. Le membre souligne que le Rectorat, comme les

facultés, peut prendre des initiatives avant même qu'elles ne soient formalisées dans un plan d'intentions.

3. Planification des travaux pour le prochain Plan d'intentions 2027-2030 et des prochaines séances

Voir la présentation en annexe.

Le Secrétaire général, M. Fabian Greub intervient pour présenter l'état d'avancement du dossier relatif à la planification du prochain plan d'intentions. Il explique qu'il a été invité par le Rectorat, qui souhaitait que l'Assemblée puisse bénéficier directement des informations les plus à jour et poser ses questions à la personne en charge du processus. Il explique que beaucoup de membres de l'Assemblée n'ont pas connu la précédente vision stratégique ou le dernier plan d'intentions, et qu'il souhaite donc revenir aux fondamentaux.

Il décrit la manière dont l'université définit sa stratégie, la soumet aux autorités politiques pour validation, puis la met en œuvre. La vision stratégique porte sur dix ans, tandis que le plan d'intentions et le mandat d'objectifs couvrent quatre ans. Il rappelle que la loi de 2017 a introduit cette vision décennale, et que la prochaine couvrira la période 2028–2038.

Le Secrétaire général détaille ensuite les rôles respectifs des organes universitaires. L'Assemblée est consultée sur la vision stratégique et sur le plan d'intentions, mais pas sur le mandat d'objectifs, qui relève d'une négociation entre le Rectorat et le Conseil d'État. Il précise que le Rectorat a déjà validé la planification du processus et que les travaux ont commencé dès le 2 février, soit le lendemain de l'entrée en fonction du nouveau Rectorat.

Il présente ensuite le calendrier : la vision stratégique sera élaborée durant l'hiver et le printemps, puis soumise en consultation à l'Assemblée et au Conseil de l'Université en mai, afin d'aboutir à une version définitive à la mi-juin. Le plan d'intentions, qui doit être remis au Conseil d'État en décembre 2026, sera travaillé en parallèle, car il doit s'inscrire dans la vision stratégique mais on ne peut pas attendre pour commencer. Il souligne que « les travaux du plan d'intentions vont commencer avant que la vision soit définitive ».

Il décrit également les séances de travail prévues avec les Doyen-ne-s, la coordination du domaine central et, nouveauté cette année, la présidence de l'Assemblée. Une première rencontre aura lieu le 19 mai, une seconde en août, puis une phase de rédaction aboutira à une version préliminaire du plan d'intentions fin août. La consultation formelle de l'Assemblée débutera le 28 septembre, avec un délai d'environ trois semaines pour organiser une séance et, si elle le souhaite, produire une prise de position écrite.

Enfin, il explique les étapes politiques ultérieures : réception du plan d'intentions par le Conseil d'État, éventuelle renégociation, élaboration du mandat d'objectifs, puis transmission au Grand Conseil, qui peut accepter ou refuser le mandat et l'enveloppe budgétaire. Il illustre ce processus en rappelant la durée particulièrement longue du cycle précédent, où le mandat avait été validé près de deux ans après le début de la période concernée.

S'en suivent quelques questions dont les principales qui concernent l'AU sont résumées :

- Un membre souligne l'absence de représentant-e de la Faculté des sciences économiques et s'inquiète de la manière dont ses sensibilités pourront être intégrées dans la vision stratégique. En réponse le Rectorat se rendra dans les Conseils de faculté durant l'élaboration du plan d'intentions, ce qui permettra aussi de discuter de la vision stratégique encore en cours de rédaction. La Rectrice ajoute que des échanges auront lieu avec les Conseils, puis avec les Doyen-ne-s, et qu'il serait souhaitable qu'un-e représentant-e de la FSE participe à la séance de travail d'août. Elle espère que ces étapes permettront de tenir compte des spécificités de la faculté, même si certains documents seront déjà avancés.

- Un membre demande à partir de quel moment les documents liés à la vision stratégique et au plan d'intentions peuvent être discutés dans les associations et quelles modalités s'appliquent. Le Secrétaire général répond que tant qu'il s'agit de documents de travail, ils ne sont pas publics ; une diffusion interne à l'Université reste possible, sous réserve d'une pesée d'intérêts. Les Conseils de faculté et les services auront déjà été consultés avant l'AU et le CU, qui interviennent sur des versions plus avancées.
- Le Vice-président rappelle que le document sera adopté le 4 mai par le Rectorat et que la consultation formelle de l'AU aura lieu le 28 mai. Il indique que cette période intermédiaire est déterminante, car c'est durant cet intervalle que le travail doit être organisé. Il estime nécessaire de disposer de suffisamment de temps pour constituer un groupe de travail, lui permettre de se réunir quelques fois et, le cas échéant, de préparer une réponse écrite à soumettre ensuite en plénière. Selon lui, se limiter à un simple vote oui/non ou à quelques remarques consignées dans un procès-verbal affaiblirait la position de l'AU. Il souligne enfin que, compte tenu de la complexité des documents, une discussion collective préalable est indispensable pour formuler des contributions pertinentes.
Un intervenant indique qu'il partage l'avis exprimé, mais s'interroge sur l'ordre logique du travail. Selon lui, il serait plus pertinent de commencer par une discussion générale au sein de l'AU, puis de confier à un groupe de travail la tâche de formuler une proposition sur la base des commentaires recueillis.
Le Vice-président répond qu'il avait envisagé l'approche inverse : pour pouvoir répondre officiellement au nom de l'AU, il estime nécessaire que la discussion finale ait lieu en plénière. Il ajoute que, si l'AU parvient à organiser cette étape collective, ce serait idéal. Le Vice-président propose d'en rediscuter lors de la prochaine séance de l'AU le 2 avril.

Il est rappelé que, bien que la séance du 28 mai soit déterminante, l'AU dispose encore de quelques jours après celle-ci — jusqu'au 5 ou 6 juin — pour finaliser et transmettre sa réponse à la consultation. Cela laisse la possibilité de rédiger un texte après la séance et de le faire circuler.

Le Vice-président invite les membres à se porter volontaires pour entamer, dès le 11 mai si possible, la lecture et l'analyse du document de vision, en vue de préparer les débats du 28 mai ainsi que la réponse à la consultation. Se déclarent volontaires : Saskia Bindschedler, Nicolo Carle, Dimitri Paratte et Simon Rowell. Dilyana Petrova participera en cas de besoin. Les autres membres feront connaître leur décision lors de la séance du 2 avril.

Pour le plan d'intentions, les séances plénières de l'AU sont fixées aux dates suivantes : 3 septembre (en réserve), 8 octobre et 19 novembre.

4. Planification rencontre avec le nouveau Conseil de l'Université

Simon Rowell a demandé durant la séance à ce qu'on propose qu'une délégation de l'AU rencontre le Conseil de l'Université dans sa nouvelle composition. Il est préférable d'organiser cette rencontre séparément plutôt que de l'intégrer à la séance du 2 avril. Le principe d'une réunion informelle entre délégations est accepté. Une délégation d'environ quatre à cinq membres sera constituée, idéalement représentative des différents corps. Le Bureau coordonnera l'organisation et sollicitera l'ensemble des membres une fois qu'une date aura été fixée. Simon Rowell se chargera des démarches auprès du CU.

5.Divers

Dilyana Petrova remercie les membres qui ont encouragé leurs doctorantes et doctorants à participer au concours Ma thèse en 180 secondes. Grâce à ces efforts, sept personnes se sont inscrites, ce qui constitue un excellent résultat. Elle invite l'assemblée à réserver la date du 7 mai pour assister à leur prestation.

La séance est levée à 13h47.

Vision stratégique à long terme

Plan d'intentions quadriennal

Présentation à l'AU du 19 février 2026

LUNE: les 4 étapes

Plan d'intentions – Mandat d'objectifs – Contrat de prestations

Vision stratégique et plan d'intentions **Art. 73** ¹Le Rectorat adopte, après consultation du Conseil et de l'Assemblée, la vision stratégique à long terme (10 ans) de l'Université.

²Sur cette base et tous les quatre ans, après consultation de l'Assemblée, le Rectorat soumet au Conseil d'État un plan d'intentions qui définit ses objectifs en matière d'enseignement, de recherche et de services et qui indique les moyens financiers, sous forme d'une enveloppe quadriennale, qu'il juge nécessaires à sa réalisation.

³Le Conseil se prononce sur ce plan à l'intention du Conseil d'État.

Mandat d'objectifs **Art. 74** ¹Le Conseil d'État et l'Université négocient un mandat définissant pour quatre ans les objectifs stratégiques à atteindre et comprenant l'enveloppe financière quadriennale qui s'y rapporte.

²Le Grand Conseil ratifie ce mandat d'objectifs et arrête son enveloppe financière.

Contrat de prestations **Art. 75** Le Conseil d'État et l'Université négocient un contrat de prestations qui met en œuvre ce mandat d'objectifs, fixe les modalités de cette mise en œuvre et détermine les indicateurs permettant d'évaluer sa réalisation.

Échéances

Actuel

- Vision stratégique 2017-2027
- Plan d'intentions 2023-2026
- Mandat d'objectifs 2023-2026

À planifier

- Vision stratégique 2028-2038
- Plan d'intentions 2027-2030
- Mandat d'objectifs 2027-2030
ou 2028-2031

Organes

Conseil de faculté :

[Il participe] à l'élaboration du plan d'intentions quadriennal ainsi qu'à l'établissement de l'enveloppe budgétaire correspondante (art. 32 LUNE)

Assemblée de l'Université:

Elle préavise à l'attention du Rectorat la vision stratégique à long terme (10 ans) ainsi que le plan d'intentions quadriennal et l'enveloppe budgétaire correspondante (art. 27 LUNE)

Conseil de l'Université:

[Le Conseil est] consulté sur la vision stratégique à long terme (art. 73 al. 1 LUNE)
Le Conseil se prononce sur ce plan à l'intention du Conseil d'État (art. 73 al. 3 LUNE)

Calendrier simplifié – Vision stratégique

Quand	Quoi
2 février	Présentation du processus – documentation de base – options initiales
16 février	Planification détaillée – début de l’information aux parties concernées (AU: séance 19 février)
12-13 mars	Atelier de réflexion Rectorat
Mars-avril	Rédaction
27 avril	Première lecture du document par le Rectorat
4 mai	Deuxième lecture et adoption par le Rectorat pour mise en consultation
Mai	Consultation de l’Assemblée et du Conseil de l’Université
Début juin	Compilation des retours, analyse, modifications éventuelles
Mi-juin	Adoption de la version définitive du texte par le Rectorat
Fin juin	Mise en page
Août	Impression, publication

Calendrier simplifié – Plan d'intentions

Quand	Quoi
Avril-mai	Conseils de facultés
19 mai	Première séance de travail avec les doyen-ne-s, les membres de la CDC et la présidence AU (demi-journée : une partie VS, une partie PI)
20 mai – 31 août	Rédaction avant-projet
21 août	Deuxième séance de travail avec les doyen-ne-s, les membres de la CDC et la présidence AU (demi-journée : une partie PI, une partie enveloppe financière)
31 août	Retour d'information au Rectorat (version 0)
8 septembre	Séance de relevée avec doyen-ne-s-CDC et présidence AU (selon besoins)
21 septembre	Approbation par le Rectorat de la version 1 (1 ^{ère} lecture)
28 septembre	Approbation par le Rectorat de la version 2 (2 ^e lecture) et consultation de l'AU
Entre le 8 et le 16 octobre	Assemblée de l'Université: séance à prévoir (16.10 : délai si PP écrite)
26 octobre	Adoption par le Rectorat d'un document éventuellement révisé (version 2)
Début novembre	Conseil de l'Université: séance à prévoir
Fin novembre	Adoption de la version définitive du texte par le Rectorat
7 décembre	Envoi au Conseil d'État

N°	Nom de la tâche	PLAN D'INTENTIONS	Début	Fin	2026					2027	
					T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
1	Préparation		Mar 17.02.26	Mar 19.05.26		Préparation					
2	Communication sur les dates des séances de travail + Informations et recommandations aux décanats et CDC + information AU et CU et demande date séance pendant période consultation		Mar 17.02.26	Mar 17.02.26		◆ Informations aux parties prenantes					
3	CDC avec présence rectrice		Jeu 05.03.26	Jeu 05.03.26		◆ CDC					
4	Rectorat au Conseil de faculté FD		Jeu 23.04.26	Jeu 23.04.26		◆ CF FD					
5	Rectorat au Conseil de faculté FSE		Mar 05.05.26	Mar 05.05.26		◆ CF FSE					
6	Rectorat au Conseil de faculté FS		Mar 12.05.26	Mar 12.05.26		◆ CF FS					
7	Rectorat au Conseil de faculté FLSH		Mar 19.05.26	Mar 19.05.26		◆ CF FLSH					
8	Rédaction		Mar 19.05.26	Lun 21.09.26		Rédaction					
9	Rédaction premier jet		Mar 19.05.26	Jeu 20.08.26		Rédaction premier jet					
10	Séance de travail Rectorat - CDC - Doyen-ne-s - Présidence AU		Mar 19.05.26	Mar 19.05.26		◆ Séance de travail					
11	Communication aux Décanats et CDC des axes stratégiques et des principes financiers		Mar 19.05.26	Mar 09.06.26		Communication axes stratégiques et principes financiers					
12	Atelier au vert Rectorat - CDC - Doyen-ne-s - Présidence AU		Jeu 20.08.26	Ven 21.08.26		Atelier au vert					
13	Première lecture par le Rectorat		Lun 24.08.26	Lun 24.08.26		◆ 1ère lecture par Rectorat					
14	Révision du document		Mar 25.08.26	Jeu 27.08.26		Révision du document					
15	Approbation premier jet par le Rectorat		Lun 31.08.26	Lun 31.08.26		◆ Approbation 1er jet					
16	Envoi document à CDC, Doyen-ne-s, Présidence AU		Mar 01.09.26	Mar 01.09.26		◆ Envoi 1er jet					
17	Séance de travail Rectorat - CDC - Doyen-ne-s - Présidence AU (séance de relevé, en cas de besoin)		Mar 08.09.26	Mar 08.09.26		◆ Séance de travail					
18	Révision du document		Mar 08.09.26	Jeu 17.09.26		Révision					
19	Consultation AU et CU		Lun 21.09.26	Jeu 19.11.26		Consultation					
20	Approbation du document pour la mise en consultation		Lun 21.09.26	Lun 21.09.26		◆ Approbation pour consultation AU					
21	Envoi du document à l'AU (au plus tard 10 jours avant la séance)		Lun 28.09.26	Lun 28.09.26		◆ Envoi à l'AU					
22	Séance AU		Jeu 08.10.26	Ven 16.10.26		Séance AU					
23	Délai pour remise d'une prise de position écrite par l'AU		Ven 16.10.26	Ven 16.10.26		◆ Prise de position AU					
24	Révision du document (propositions éventuelles de modifications)		Lun 19.10.26	Jeu 22.10.26		Révision					
25	Approbation du document pour la mise en consultation auprès du CU		Lun 26.10.26	Lun 26.10.26		◆ Approbation pour consultation CU					
26	Envoi du document au CU (au plus tard 10 jours avant la séance)		Lun 26.10.26	Lun 26.10.26		◆ Envoi au CU					
27	Séance CU		Jeu 05.11.26	Ven 13.11.26		Séance CU					
28	Révision du document (propositions éventuelles de modifications)		Lun 16.11.26	Jeu 19.11.26		Révision					
29	Lay-out		Lun 28.09.26	Ven 04.12.26		Lay-out					
30	Demande d'une couverture + proposition de mise en page au BPP		Lun 28.09.26	Ven 16.10.26		Proposition mise en page					
31	Mise en page, impression		Lun 23.11.26	Jeu 03.12.26		Impression					
32	Finalisation et envoi		Lun 23.11.26	Lun 07.12.26		Finalisation					
33	Approbation du document définitif		Lun 23.11.26	Lun 23.11.26		◆ Approbation document définitif					
34	Envoi au Conseil d'État		Lun 07.12.26	Lun 07.12.26		◆ Envoi au CE					
35	Publication, diffusion		Lun 07.12.26	Lun 07.12.26		◆ Publication					

Cadre général

- VS: le calendrier tient compte de la date de l'AU du 28 mai 2026
- PI: invitation à la présidence pour les séances avec doyen-ne-s et CDC
- PI: consultation ouverte le 28 septembre – séance à fixer entre le 8 et le 16 octobre
- Consultation CU + AU: par voie de conférence, liberté donnée aux organes de soumettre dans la foulée une prise de position écrite (sauf le CU qui doit obligatoirement se prononcer sur le PI à l'attention du Conseil d'Etat)
- Délais serrés, flexibilité bienvenue

Étapes ultérieures

- Une fois le PI en sa possession, le Conseil d'État ouvre des négociations avec le Rectorat pour établir le Mandat d'objectifs (MO).
- Exemple du MO 2023-2026:
 - Remise du PI février 2022
 - Négociations d'avril à septembre 2022 (prise de position du Rectorat)
 - MO accepté par le Conseil d'Etat + rapport transmis au GC en décembre 2022
 - GC traite le MO en novembre 2023
 - Contrat de prestations (CP) signé en avril 2024 (2 phases de négociation au printemps 2023 et hiver 2023-2024)